

Le canton veut créer un mécanisme pour inciter les communes à financer des places de crèche en alimentant un fonds. Les entreprises seraient aussi amenées à payer, mais plus tard

# L'Etat veut inciter la création de crèches

RACHAD ARMANIOS

**Petite enfance** ► Face à la pénurie de places de crèche à Genève, le Conseil d'Etat a déposé un projet de loi sur l'accueil préscolaire. L'objectif est d'adapter le nombre de places aux besoins. C'est le mandat donné aux autorités par le peuple, puisque le projet de loi met en œuvre les articles constitutionnels adoptés en votation en 2012. Un contreprojet avait alors été préféré à une initiative, laquelle visait à assouplir les normes d'encadrement dans les institutions de la petite enfance.

**Il manquerait entre 3000 et 4000 places d'accueil pour jeunes enfants sur le canton de Genève.**

JPDS

Selon une enquête de 2012, qui sera refaite en 2018, il manque entre 3000 et 4000 places d'accueil (crèches et mamans de jour, hors jardin d'enfants) sur le canton. En 2016, on comptait 27,9 places pour 100 enfants en âge préscolaire. Il en faudrait 40 pour être dans les clous.

Le projet de loi prévoit la création d'une fondation cantonale de droit public, chargée de gérer un fonds alimenté par le canton et, peut-être, par les employeurs, dans le but d'inciter les communes à créer des

places, ainsi que des partenariats pour des crèches d'entreprise. Le canton débourserait quelques millions de francs par an (6,8 millions, mais le chiffre n'est pas inscrit dans le projet).

Quant aux employeurs, ils s'étaient engagés à verser 18-19 millions (0,069% de la masse salariale) dans le contexte du volet genevois de la Troisième réforme de l'imposition des en-

treprises (RIE III), à titre de compensation à la baisse fiscale projetée. Mais les Suisses ont rejeté la réforme fiscale au niveau fédéral, a rappelé la cheffe de l'Instruction publique, Anne

Emery-Torracinta. Au vu de l'urgence de répondre aux besoins des familles, le Conseil d'Etat a toutefois décidé d'aller de l'avant avec le projet de loi. Le principe d'une participation pa-

tronale y est inscrit en attendant qu'aboutissent les négociations sur PF17, qui succède à RIE III. C'était d'ailleurs en vue de cette réforme que le Conseil d'Etat avait retenu son projet de loi, prêt depuis 2015, et dont la mise en œuvre aurait légalement dû être effective cet été.

## Disparités criantes

La fondation devra planifier les besoins, coordonner les réponses et répartir les fonds. Plus une commune a construit de places et a des moyens limités, et plus elle sera aidée au moment de créer de nouvelles places. Les disparités sont criantes: proportionnellement au nombre d'enfants, Plan-les-Ouates affiche le plus grand taux d'efforts (44%), tandis que sept communes ne comptent aucune place (Dardagny, Russin, Chancy...).

Le fonds permettra aussi de financer des aides ponctuelles pour l'accueil d'enfants à besoins particuliers. Une grille de tarifs de référence est également prévue, dans l'espoir d'harmoniser un peu des tarifications très diverses, sachant que des communes vont jusqu'à défavoriser les familles nombreuses. Mais là encore, rien de contraignant. I



## «PAS SUFFISANT»

Alors que les communes dépensent plus de 200 millions par an dans les structures d'accueil de la petite enfance, les quelques millions promis par le Canton sont insuffisants, selon le président des communes genevoises, Thierry Apothéloz. Au fil des travaux, auxquels les communes ont été associées, le montant n'a cessé de se réduire, regrette-t-il. Pour le PLR, ces millions ne permettront pas d'augmenter les places. Au lieu d'un financement ciblé, cet «arrosage» conduit à subventionner des communes qui n'ont pas de difficultés à financer cette politique, voire qui sont les plus fortunées, communique le parti. «Si cela peut débloquent des places à Anières...», réagit M. Apothéloz. Comme Anne Emery-Torracinta, il juge l'incitation plus efficace que des mesures pénalisantes. M<sup>me</sup> Emery-Torracinta souligne la dyna-

mique positive déjà lancée, puisqu'en Champagne, des communes sans crèche commencent à se regrouper pour en créer. Le PLR a déposé une motion pour développer plutôt les «Mary Poppins» (mamans de jour) en débloquent 7 millions du Canton. M. Apothéloz souligne un autre «déséquilibre»: la fondation comprendra 5 représentants des communes, deux du canton et deux des employeurs, une proportion loin de respecter les parts financières respectivement mises dans cette politique publique, mais qui est le fruit d'un compromis. Enfin, il regrette le retard pris pour répondre à la pénurie, estimant que communes, Etat et patrons auraient dû trouver une solution commune depuis longtemps, sans faire dépendre le financement patronal d'une réforme fiscale. RA

## COMMENTAIRE

### Cadeau empoisonné

Le projet de loi du Conseil d'Etat va dans le bon sens en reconnaissant enfin que la réponse à la pénurie ne peut être laissée aux seules communes, chacune dans son coin. Mais les quelques millions cantonaux même pas formellement promis semblent bien maigres par rapport à la demande. Surtout que la part plus substantielle des patrons reste de la musique d'avenir, dépendant du succès ou non du successeur de RIE III, le Projet fiscal 2017. Le «cadeau» des entreprises aux familles n'en est pas un. D'abord parce qu'il est dans leur intérêt que les pa-

rents-employés aient des conditions cadres minimales pour simplement pouvoir se rendre au travail. Ensuite parce qu'il est seulement un des sucres offerts en retour des centaines de millions de baisse fiscale attendue. Il est scandaleux que la réponse à la pénurie de crèches dépende de l'acceptation de la baisse d'impôt du siècle, puisque sans celle-ci, l'Etat aurait les moyens de ses ambitions. Il est intolérable d'avoir dû attendre RIE III et maintenant PF17 pour que les autorités prennent le taureau par les cornes.

RA